

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2016-2017**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Septembre 2017

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2016-2017**

**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Septembre 2017

Compléments d'information :

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

dominique.gros@etat.ge.ch

Hugo Baillon

Tél. +41/0 22 546 71 24

hugo.baillon@etat.ge.ch

Chantal Préveral

Tél. +41/0 22 546 71 41

chantal.preveral@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 17.032

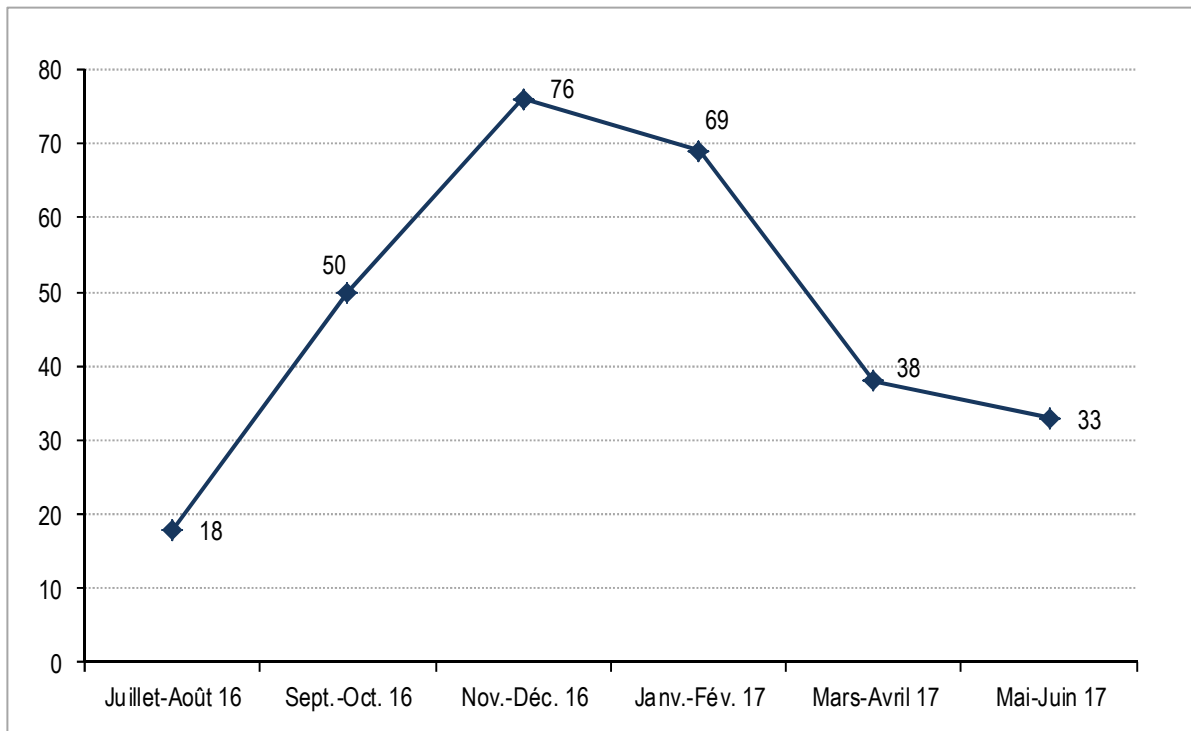
*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

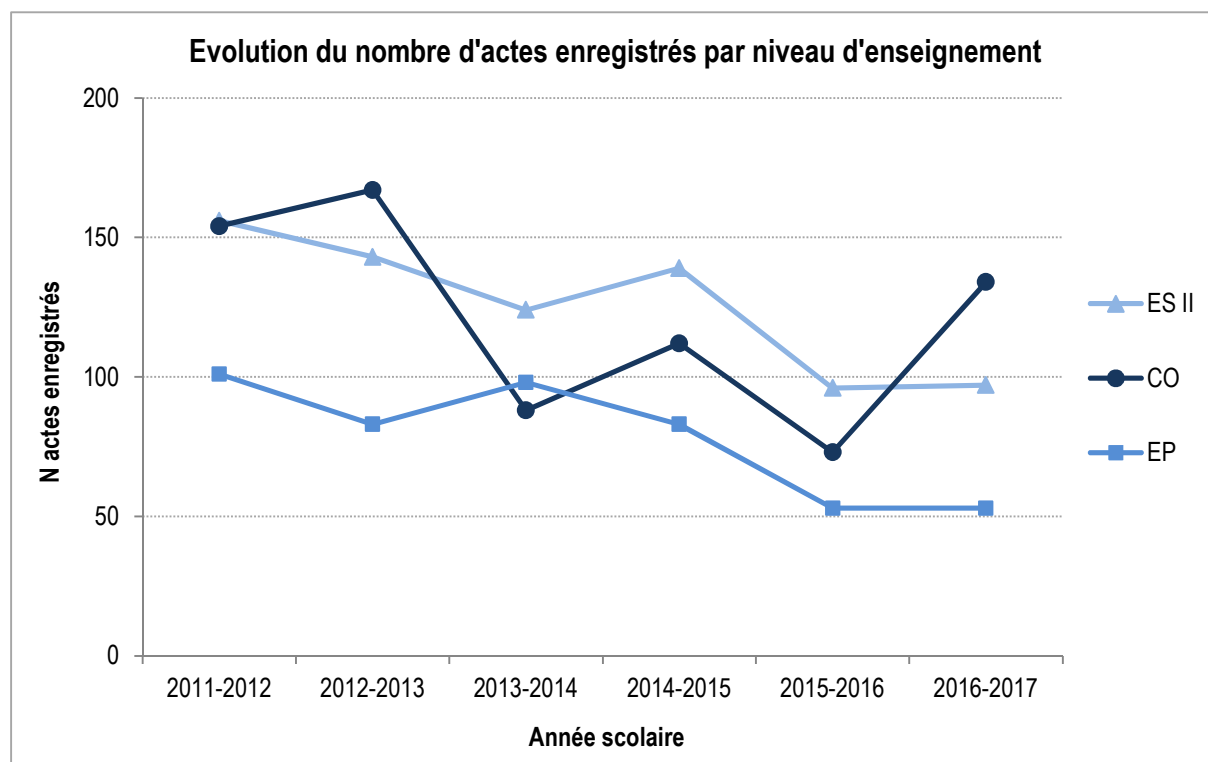
Année scolaire 2016-2017

L'essentiel en bref

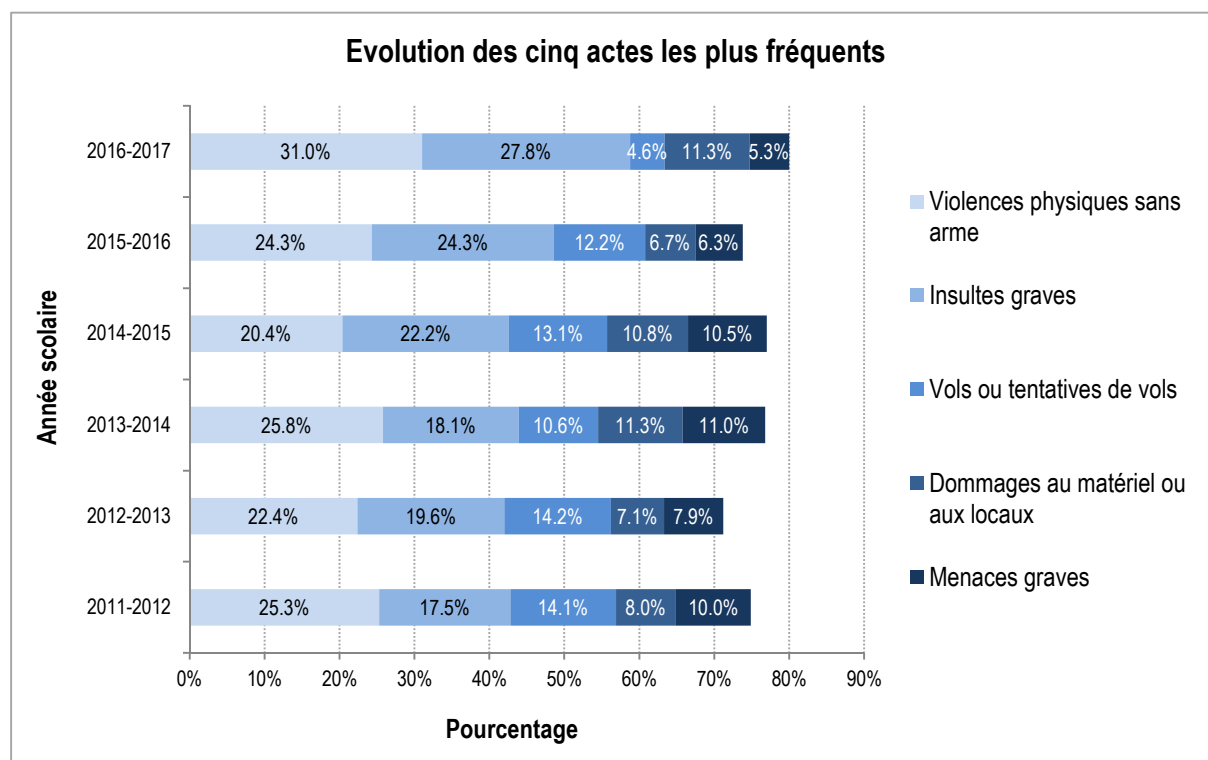
Durant l'année scolaire 2016-2017, 284 actes de violence ont été enregistrés dans SIGNA par les établissements publics de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II) à Genève. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2015-2016, mais est inférieur aux années scolaires précédentes (2011-2012 à 2014-2015).



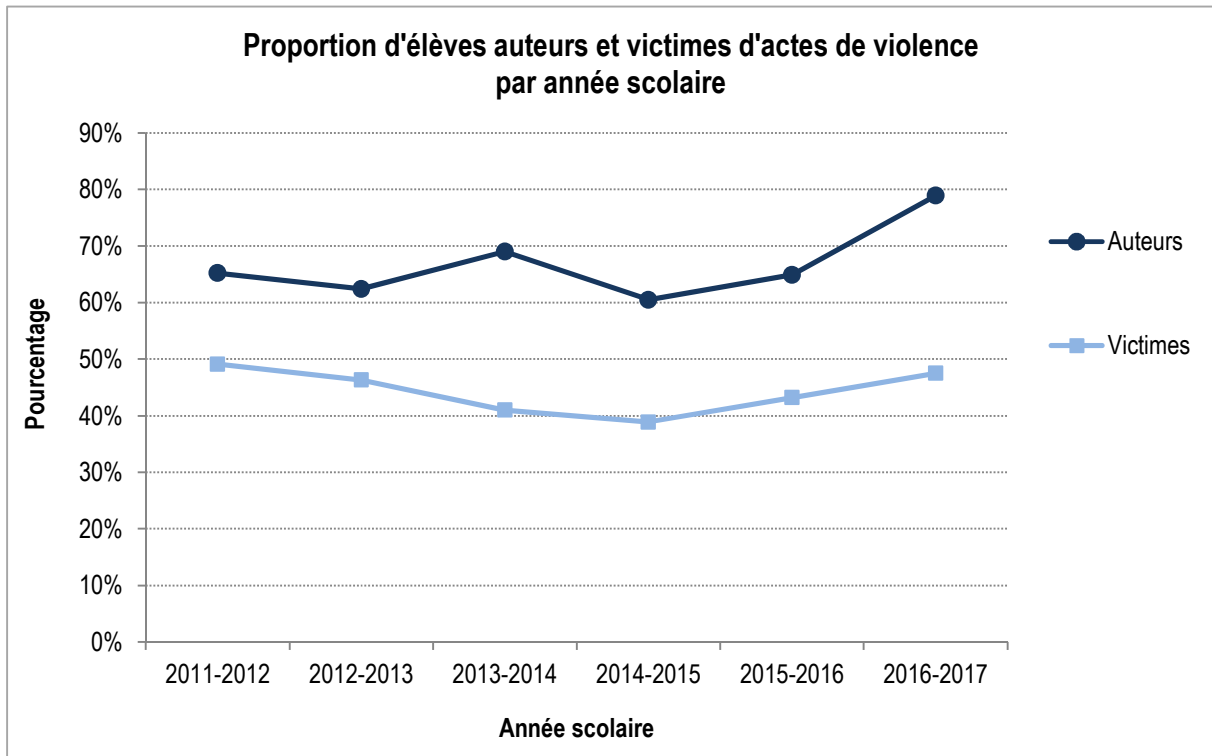
Depuis 2011-2012, la tendance globale du nombre d'actes signalés est à la baisse. Une augmentation relativement marquée a été cependant enregistrée au cycle d'orientation en 2016-2017.



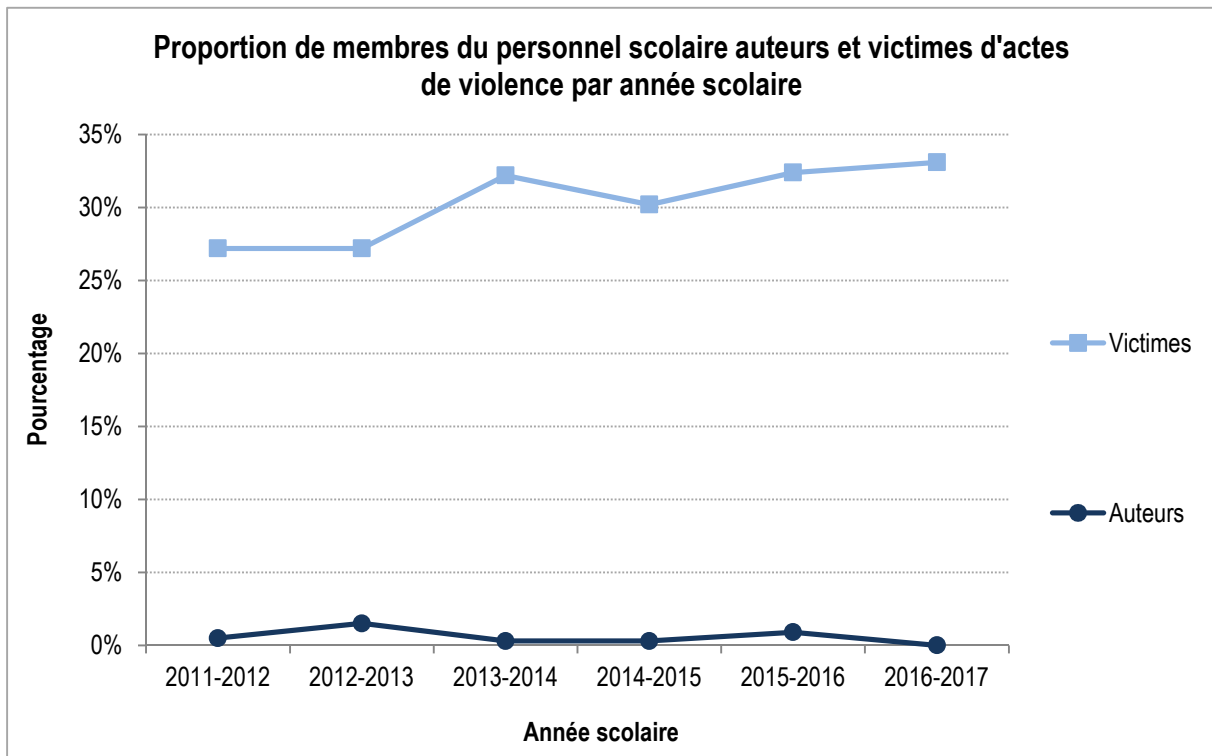
Les cinq actes les plus fréquents représentent 70% à 80% des faits enregistrés.



Les élèves sont les principaux auteurs des faits de violence ; ils en sont aussi les premières victimes.



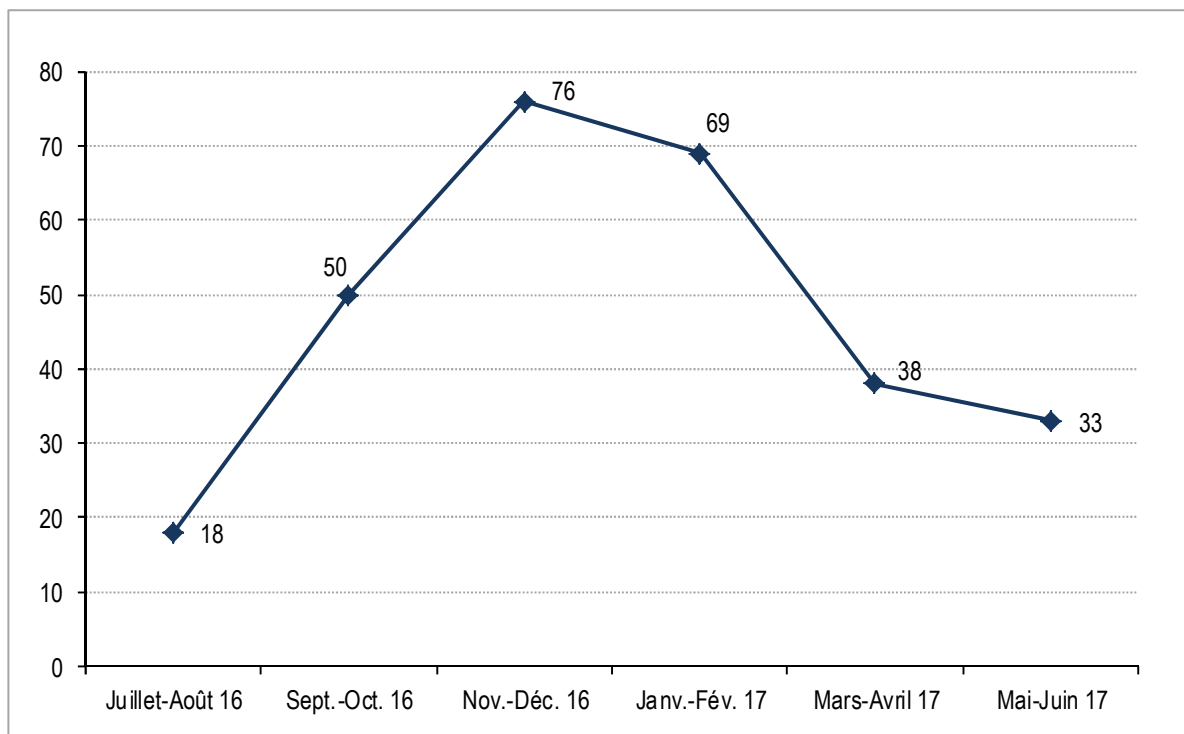
Le personnel scolaire (enseignants, personnel administratif, etc.) représente entre un quart et un tiers des victimes ; il n'est impliqué comme auteur de faits de violence que dans des cas rarissimes.



Résultats globaux, année scolaire 2016-2017

Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 284 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2016-2017. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année (*Graphique 1*). L'année dernière, c'est durant les mois de novembre et de décembre que les signalements ont été les plus nombreux.

Graphique 1. Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2016-2017)



Les *atteintes à autrui* représentent les deux tiers des actes recensés et les *atteintes à la sécurité* près du cinquième (*Tableau 1*)¹.

Tableau 1. Fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	191	67.3
Atteintes à la sécurité	54	19.0
Atteintes aux biens	23	8.1
Autres faits	16	5.6
Total	284	100.0

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Les *atteintes à autrui* sont surtout des violences physiques sans arme (88 cas) et des insultes graves (79 cas) qui, ensemble, représentent plus de la moitié (58.8%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – bizutage, racket ou tentative de racket – sont très peu fréquentes. Les *atteintes à la sécurité* viennent en deuxième position en 2016-2017 ; elles se sont surtout concrétisées sous forme d'intrusions de personnes étrangères aux établissements (10 cas), par des tentatives d'incendie ou incendies (8 cas), par des jets de pierres ou projectiles (3 cas) et par deux cas de port d'arme. Les *atteintes aux biens* concernent en premier lieu des dommages au matériel et aux locaux (32 cas) et des tentatives de vol ou des vols (13 cas). Six cas de tags ont été recensés, ainsi que trois cas de dommages aux biens personnels. Quant aux 16 *autres faits*, ils représentent globalement 5.6% des actes recensés. Nous pouvons encore noter qu'en 2016-2017, aucun cas de violence physique à caractère sexuel, de violence physique avec arme, de fausse alarme et de trafic divers n'a été enregistré par les établissements participants.

Tableau 2. Fréquences par actes

Actes	Nombre	Pourcentage
Violences physiques sans arme	88	31.0
Insultes graves	79	27.8
Dommages au matériel ou aux locaux	32	11.3
Menaces graves	15	5.3
Tentative de vol ou vol	13	4.6
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	10	3.5
Tentative d'incendie ou incendie	8	2.8
Autres faits graves	8	2.8
Bizutage	6	2.1
Tags	6	2.1
Tentative de suicide ou suicide	5	1.8
Racket ou tentative de racket	3	1.1
Dommages aux biens personnels	3	1.1
Jet de pierres ou projectiles	3	1.1
Dommages aux biens personnels	3	1.1
Trafic de produits psychotropes	3	1.1
Port d'arme	2	0.7
Total	284	100.0

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois degrés d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 284 / 71'495 = 3.9 \text{ ‰}$$

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) degré(s) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

³ Établissements de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II (hors filières spécialisées et formations pour adultes), moins de 4 élèves sur 1000 ont été exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce sont dans plus de trois quarts des cas des élèves (seuls ou en groupes). Dans environ un dixième des faits, l'auteur n'est pas renseigné⁴ (Tableau 3). Il y a quatre fois plus d'auteurs de faits de violence de sexe masculin (68.3%) que de sexe féminin (16.6%); dans 15.1% des cas, cette donnée n'est pas renseignée.

Tableau 3. Fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	224	78.9
Inconnu	27	9.5
Personnes extérieures	22	7.8
Famille d'élève	10	3.5
Autres	1	0.4
Total	284	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans un tiers des cas, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) comme le montre le *Tableau 4*. Dans 39.1% des cas les victimes sont de sexe féminin, dans 39.4% de sexe masculin et, pour les 21.5% restant, l'information n'est pas renseignée.

Tableau 4. Fréquences par catégorie de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	135	47.5
Personnel scolaire	94	33.1
Sans objet	40	14.1
Autres	15	5.3
Total	284	100.0

Plus d'un quart des faits (29.9%) a donné lieu à un signalement à la police ; les signalements à la justice ou à un service de l'Office de l'enfance et de la jeunesse sont plus rares (respectivement 4.2% et 3.5% des actes recensés). Sur le plan des suites internes données aux actes recensés, 226 (79.5%) ont concerné la direction de l'école ou de l'établissement, 13 (4.6%) la direction générale et 1 (0.4%) le département⁵.

⁴ Notamment lorsqu'il s'agit d'atteintes à la sécurité et d'atteintes aux biens.

⁵ 44 faits n'ont pas donné lieu à une suite interne au DIP; ce sont pour l'essentiel des atteintes aux biens ou des atteintes à la sécurité.

Résultats par degré d'enseignement

En 2016-2017, près de la moitié des actes signalés ont été recensés au cycle d'orientation (47.2%) et un tiers dans l'enseignement secondaire II (Tableau 5).

Tableau 5. Fréquences par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	53	18.7
Cycle d'orientation (CO)	134	47.2
Enseignement secondaire II (ES II)	97	34.2
Total	284	100.0

Dans les trois degrés d'enseignement, les actes relevant des atteintes à autrui sont les plus nombreux et les atteintes aux biens figurent en deuxième position (Tableau 6).

Tableau 6. Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par degré d'enseignement

Degré d'enseignement	Atteintes à autrui		Atteintes aux biens		Atteintes à la sécurité		Autres faits	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	31	58.8	13	24.5	7	13.2	2	3.8
CO	103	76.9	17	12.7	10	7.5	4	3.0
ES II	57	58.8	24	24.7	6	6.2	6	10.3

L'examen détaillé des actes recensés durant l'année scolaire permet d'affiner l'analyse (Tableau 7).

Tableau 7. Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	ES II
Violences physiques sans arme	19	43	26
Insultes graves	8	45	26
Dommages au matériel ou aux locaux	10	11	11
Menaces graves	2	10	3
Tentative de vol ou vol	1	4	8
Autres faits graves	2	3	3
Intrusion de personnes extérieures à l'établissement	4	1	5
Tentative d'incendie ou incendie	3	5	0
Bizutage	1	3	2
Tags	2	1	3
Tentative de suicide ou suicide	0	0	5
Racket ou tentative de racket	1	2	0
Jet de pierres ou projectiles	0	3	0
Dommages aux biens personnels	0	1	2
Trafic de produits psychotropes	0	1	2
Port d'arme	0	1	1
Total	53	134	97

Dans les établissements de l'enseignement primaire, les violences physiques sans arme, les dommages au matériel et aux locaux et les insultes graves viennent en tête des actes signalés ; ils sont suivis par les intrusions de personnes extérieures à l'établissement.

Au cycle d'orientation, les insultes graves et les violences physiques sans arme sont nettement les actes les plus fréquemment signalés ; viennent ensuite les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves. En revanche, aucun cas de suicide ou tentative de suicide n'a été relevé.

Dans l'enseignement secondaire II, les insultes graves et les violences physiques sans arme sont les actes les plus recensés. Dans ce degré, aucun signalement de tentative d'incendie ou d'incendie, de racket ou tentative de racket ou de jet de pierres ou projectiles n'a été enregistré en 2016-2017.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008⁶. La régularité d'un fort taux de participation au recensement témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées autorisent à poser quelques constats sur la violence en milieu scolaire à Genève et son évolution.

Globalement, la quantité des actes de violence recensés est faible

Le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire est passé de 411 en 2011-2012 à 284 en 2016-2017 (Tableau 8). Au cours des six dernières années de recensement, nous constatons une diminution substantielle du nombre total des signalements.

Tableau 8. Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2011-2012 à 2016-2017)

Niveau d'enseignement	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	101	24.6	83	21.1	98	31.6	83	24.9	53	23.9	53	18.7
CO	154	37.4	167	42.5	88	38.4	112	33.5	73	32.9	134	47.2
ES II	156	38.0	143	36.4	124	40.0	139	41.6	96	43.2	97	34.2
Total	411	100.0	393	100.0	310	100.0	334	100.0	222	100.0	284	100.0

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les six années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés. Leur poids relatif le plus haut a été enregistré en 2016-2017 (67.3%) et le plus faible en 2012-2013 (55.0%).

Les auteurs et les victimes ont des profils stables

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, ce sont des élèves dans environ deux cas sur trois. Les auteurs d'actes de violence ne sont que très exceptionnellement des membres du personnel scolaire (Tableau 9).

⁶ Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

Tableau 9. Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2011-2012 à 2016-2017)

Auteurs	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %
Élèves	65.2	62.4	69.0	60.5	64.9	78.9
Personnel scolaire	0.5	1.5	0.3	0.3	0.9	0.0

Au niveau des victimes, les tendances sont aussi assez stables : les victimes sont le plus souvent des élèves, mais dans près d'un cas sur trois ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (*Tableau 10*).

Tableau 10. Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2011-2012 à 2016-2017)

Victimes	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %
Élèves	49.1	46.3	41.0	38.9	43.2	47.5
Personnel scolaire	27.2	27.2	32.2	30.2	32.4	33.1

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus fréquemment victimes qu'auteurs de violences (*Tableau 11*).

Tableau 11. Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2011-2012 à 2016-2017)

Personnes de sexe féminin	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %
Auteurs	12.9	14.5	16.5	13.8	13.5	16.6
Victimes	34.5	30.8	34.5	35.9	32.4	39.1

Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'Office de l'enfance et de la jeunesse [OEJ] ou justice), c'est principalement à la police (*Tableau 12*).

Tableau 12. Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2011-2012 à 2016-2017)

Instance	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %
Police	27.7	20.3	27.4	35.6	35.6	29.9
Services de l'OEJ	7.5	4.3	5.8	3.9	6.3	4.2
Justice	0.7	1.3	2.2	1.8	4.1	3.5

Les suites données aux violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements eux-mêmes, ce qui est cohérent avec les formes les plus courantes de ces actes (violences physiques sans arme, injures, menaces, dommages au matériel ou aux locaux).

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que :

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois est faible ;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements ;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés : les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves ;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours ;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables ;
- lorsque des faits donnent lieu à un signalement, c'est d'abord à la police ;
- le suivi est principalement assuré au sein de l'établissement d'enseignement concerné.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le racket, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi la fréquence de certaines atteintes est peut-être sous-estimée.

